



Dans l'article Cris d'alarme contre la SNCF du 07/03/10, vous proposiez de faire une pétition...

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 18 mars 2010

Dans l'article Cris d'alarme contre la SNCF du 07/03/10, vous proposiez de faire une pétition si une action judiciaire devait suivre. Je ne me vois pas la faire, je ne sais sur quelles bases, à qui la transmettre. De plus, je risque de tomber sur pas mal de fumeurs. Je pense que c'est à des associations qui pourraient être présentes dans des gares et proposeraient aux voyageurs sous forme de questionnaires (dépliants) à remettre ou à envoyer. Genre d'associations comme les comptages de voyageurs qui se font chaque année dans toutes les gares.

Merci pour votre réponse.

Réponse :

Le courrier que vous citez répondait à une question posée par un internaute. DNF y détaillait les modalités d'intervention qu'elle pouvait proposer tout en insistant sur l'implication nécessaire de chaque individu dans le respect d'une stratégie élaborée avec beaucoup de minutie et de difficultés par l'association.

La proposition d'une pétition, sans être rejetée par DNF, ne fait pas partie de l'arsenal des actions qu'elle propose de mettre en place.